



**INFIRMIER(E) DE COORDINATION  
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

**PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL**

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé à vocation départementale. C'est l'établissement de recours en Mayenne pour de nombreuses spécialités telles que la réanimation, la cardiologie, la neurologie, la pneumologie, les soins de suite ou encore la pédiatrie. L'établissement totalise 1129 lits dont 519 dans le secteur médico-social. Il participe à la formation des professionnels de santé avec les instituts de formation aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

**POSITION DANS LA STRUCTURE**

**Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :**

Sous l'autorité de la Directrice des soins

Par délégation sous celles du cadre supérieur de santé et du cadre de santé.

**Liaisons fonctionnelles :**

- Les cadres de santé et cadres de pôles
- Les médecins coordonnateurs des EHPAD
- Les professionnels des services de soins
- Les professionnels libéraux, médicaux et paramédicaux
- Le département qualité

**Secteur d'activité :** le pôle médico-social est composé de 4 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) répartis sur 4 sites : la maison du Rocher (sur le site du CH), les Charmilles à CHANGE, le Verger de Jeanne à LAVAL, le Faubourg Saint Vénérand à LAVAL et d'une Unité de soins de longue durée (USLD) au Rocher Fleuri sur le site du CH.

**Présentation du service : Le secteur médico-social comprend 519 lits<sup>1</sup> répartis de la façon suivante :**

L'EHPAD les Charmilles: 60 lits

L'EHPAD Verger de Jeanne : 132 lits dont 1 unité de 12 lits pour personnes âgées désorientées (UPAD) 1 unité de 30 lits pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)

L'EHPAD du Faubourg Saint Vénérand : 140 lits dont 2 UPAD de 14 lits

L'EHPAD la Maison du Rocher : 132 lits dont 12 lits d'UPAD

L'Unité de Soins Longue Durée : Rocher fleuri 55 lits.

Le CH de Laval est en direction commune avec l'EHPAD EUROLAT de SAINT-BERTHEVIN et à ce titre des coopérations et collaborations sont organisées.

**Présentation de l'équipe du PMS**

- 1 directeur délégué
- 1 médecin coordonnateur chef de pôle, 4 médecins 1 AAH, 1 cadre supérieur de pôle, 5 cadres de santé, 1 secrétaire de direction, 1 assistante médico-administrative, mandataire judiciaire et une équipe pluridisciplinaire composée d'IDE, AS, ASH, AMP, animatrices, assistante des services sociaux, psychologues, ergothérapeute, diététicienne, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, secrétaires administratives

**Horaires de travail :** Conformément au guide du temps de travail du CHL, les IDEC sont affectés sur des missions et sont sur une base horaire de 1582 h par an avec 15 RTT. Les horaires sont adaptés en fonction des besoins et des organisations du secteur médico-social.

<sup>1</sup> E référer au livret accueil des différentes structures





**INFIRMIER(E) DE COORDINATION  
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

La continuité du travail est organisée par le cadre supérieur de pôle et les cadres de santé.

**MISSIONS DU POSTE**

L'IDEC en EHPAD se situe à l'interface du sanitaire et du social, du soin et de l'accompagnement. Elle constitue un rouage essentiel et central dans l'organisation du « prendre soin » des personnes âgées accueillies. Elle est sous la responsabilité hiérarchique du cadre de santé et travaille en collaboration étroite avec les équipes IDE. L'IDEC assure le suivi et la coordination des interventions autour du résident. Être IDEC nécessite le développement des connaissances et des compétences en gestion des ressources humaines et conduite de projets.

**MISSIONS PRINCIPALES**

L'IDEC assure la coordination de la prise en soins des résidents. Il est garant de la qualité, de la continuité et de la sécurité des soins et veille à l'application des bonnes pratiques.  
Il coordonne la préparation aux admissions en lien avec la commission d'admission pour fluidifier les parcours et optimiser le taux d'occupation  
Il organise l'accueil des entrants, l'élaboration, la mise en place et le suivi du projet de soins  
Il coordonne et participe à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés  
Il accompagne l'équipe soignante (infirmiers, aides-soignants, ASH, ...), organise, priorise et contrôle les soins et leur traçabilité. Il apporte une assistance méthodologique aux professionnels.  
Il anime et dynamise le travail en équipe autour des différents projets (projet d'établissement, de soins, personnalisés, spécifiques...) en assurant la diffusion des bonnes pratiques soignantes.  
Il participe à la mise en œuvre du plan de formation en collaboration avec l'encadrement  
Il accompagne l'accueil et l'encadrement des stagiaires  
Il participe activement à la mise en œuvre de la démarche et la politique qualité. Il contribue à la mise en œuvre de la démarche qualité et gestion des risques dans le secteur médico-social en collaboration avec les ingénieurs qualité et cadres de santé. Il participe à la démarche d'évaluation de la qualité des services médico-sociaux (certification). Il participe à l'analyse des événements indésirables du pôle médico-social  
Il participe au Conseil de Vie Sociale (CVS) de la résidence  
En collaboration avec le cadre de santé, il organise les plannings et l'activité des équipes

**PARTICULARITES DU POSTE**

Le port de bijoux est interdit dans la fonction (y compris l'alliance)  
L'utilisation du téléphone portable personnel est interdit lorsque le professionnel est en poste  
L'éloignement des structures vis-à-vis du CH Laval, nécessite de la part de l'IDEC une certaine autonomie. Il doit savoir s'organiser pour passer d'un site à l'autre pour optimiser son travail.  
Déplacements ponctuels vers le CH Laval (visites aux résidents hospitalisés, Réunions...)  
Il est garant de la continuité et la sécurité des soins en l'absence de cadre de santé sur la structure et se coordonne avec le binôme cadre référent.  
Accompagne l'équipe IDE et participe à assurer la continuité des soins IDE en situation « mode dégradé » dans les structures.  
Peut être amené à utiliser le logiciel de gestion des ressources humaines selon les compétences développées





**INFIRMIER(E) DE COORDINATION  
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

**COMPETENCES REQUISES**

**Compétences organisationnelles :**

Savoir prioriser ses activités, avoir un esprit d'analyse et de synthèse  
Avoir des capacités d'adaptation et d'anticipation  
Sens des responsabilités, autonomie, sens du travail en équipe  
Organiser la coordination des soins en intra-hospitalier et en extrahospitalier  
S'adapter aux nouvelles données économiques.  
Capacité d'animation  
Connaissances en gestion de projet  
Connaissance des méthodes qualité et gestion des risques

**Compétences pédagogiques :**

Savoir s'exprimer auprès de publics variés internes et externes et les faire adhérer aux enjeux et projets qualité, sécurité des soins et accueil des Usagers.  
Savoir se former, s'informer et maintenir un niveau de compétences en gérontologie  
Participer à la formation des professionnels hospitaliers

**Compétences relationnelles :**

Capacité de communication  
Sens du travail en équipe  
Savoir s'adapter à différents interlocuteurs  
Diplomatie, tolérance, souplesse et adaptabilité, ouverture d'esprit  
Avoir une bonne maîtrise de soi et de discernement face aux situations rencontrées  
Compétences organisationnelles

**LA FORMATION ET/OU LES QUALIFICATIONS REQUISES**

Etre titulaire du Diplôme d'état d'infirmier et de préférence, justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans des services de soins

Être titulaire

S'engager dans un projet d'encadrement

**TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES**

- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

**EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Cadre de santé





**PÔLE  
MÉDICO-SOCIAL**  
CENTRE HOSPITALIER LAVAL

**PROFIL DE POSTE**

**DIRECTION DES SOINS**

EHPAD

Date d'application : juillet 2025

Page 4 / 4

**INFIRMIER(E) DE COORDINATION  
AU SEIN DU POLE MEDICO-SOCIAL**

REDACTION	VALIDATION
Lénaïc GOUAILLIER Cadre supérieur de santé Pôle Médico social	Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, coordonnateur général 
Le	Le : <i>juillet 2025</i>

